



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contexte national

ROCER – Groupe de travail Zéro artificialisation nette

Éléments de cadrage

Niveau européen

- Objectif fixé par la commission européenne pour 2050 (2011)

Niveau national

- De nombreux textes sectoriels vont dans ce sens depuis 2000 (lois sur urbanisme, agriculture, politique climat) en particulier biodiversité
 - Objectif inscrit dans le plan biodiversité de juillet 2018 (objectif 1-3)
 - Fait partie des 3 priorités en matière de préservation de la biodiversité annoncées par le président de la république le 6 mai 2019
- Instruction du Gouvernement du 29 juillet 2019 relative à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace
 - Faire un meilleur usage de l'espace en accompagnant et facilitant la recherche de solutions favorisant la sobriété foncière, la nature en ville et la renaturation.
 - Objectif de zéro artificialisation nette en 2030

Actualités

Convention citoyenne : Se loger – Objectif 3

- LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ET L'ÉTALEMENT URBAIN EN RENDANT ATTRACTIVE LA VIE DANS LES VILLES ET LES VILLAGES
- 13 propositions dont
 - PROPOSITION SL3.1 : Définir une enveloppe restrictive du nombre d'hectares maximum pouvant être artificialisés réduisant par 2 l'artificialisation des sols et rendre les PLUI et PLU conformes aux SCoT (et non plus compatibles)
 - PROPOSITION SL3.2 : Interdire toute artificialisation des terres tant que des réhabilitations ou friches commerciales, artisanales ou industrielles sont possibles dans l'enveloppe urbaine existante
 - ...

Conseil de Défense écologique du 27 juillet / Ministre de la Transition Écologique Barbara Pompili

- diviser par deux le rythme d'artificialisation en dix ans

A venir

Suite attendue à l'instruction du Gouvernement du 29 juillet 2019

- Élaboration en cours d'une feuille de route gouvernementale prévue pour fin 2020
 - suite aux groupes de travail nationaux fusionnés
 - « artificialisation »
 - « friches »

Actions locales

Préfets de région et de département

- production d'une stratégie de sobriété foncière pour fin 2020.

DREAL

- Objectif Stratégique « accompagnement des territoires vers la transition écologique »
- CODIR thématique le 28 septembre

Réseaux Aménagement et Habitat

- Groupes métiers DDT + DRAAF + DREAL